



### LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE ÇA CHANGE QUOI POUR MOI ?

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec le prélèvement à la source, le décalage d'un an entre mes revenus et l'impôt correspondant disparaît.

**En 2019, je paye l'impôt sur mes revenus de 2019.**

#### RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le principe ne change pas. Les réductions et crédits d'impôt acquis une année me sont restitués l'année suivante.



#### ET MES REVENUS DE 2018 ?

L'impôt sur les revenus non exceptionnels de 2018 sera effacé.

Les revenus exceptionnels et les revenus hors du champ de la réforme resteront imposés.

**Retrouvez plus d'informations sur les sites  
prelevementalsource.gouv.fr  
et impots.gouv.fr**

0 811 368 368 Service 0,06 € / min  
\* prix appelé



### LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE ÇA CHANGE QUOI POUR MOI ?

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec le prélèvement à la source, le décalage d'un an entre mes revenus et l'impôt correspondant disparaît.

**En 2019, je paye l'impôt sur mes revenus de 2019.**

**Retrouvez plus d'informations sur les sites  
prelevementalsource.gouv.fr  
et impots.gouv.fr**

0 811 368 368 Service 0,06 € / min  
\* prix appelé



### LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE ÇA CHANGE QUOI POUR MOI ?

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec le prélèvement à la source, le décalage d'un an entre mes revenus et l'impôt correspondant disparaît.

**En 2019, je paye l'impôt sur mes revenus de 2019.**

#### RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le principe ne change pas. Les réductions et crédits d'impôt acquis une année me sont restitués l'année suivante.



#### ET MES REVENUS DE 2018 ?

L'impôt sur les revenus non exceptionnels de 2018 sera effacé.

Les revenus exceptionnels et les revenus hors du champ de la réforme resteront imposés.

**Retrouvez plus d'informations sur les sites  
prelevementalsource.gouv.fr  
et impots.gouv.fr**

0 811 368 368 Service 0,06 € / min  
\* prix appelé



### LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE ÇA CHANGE QUOI POUR MOI ?

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec le prélèvement à la source, le décalage d'un an entre mes revenus et l'impôt correspondant disparaît.

**En 2019, je paye l'impôt sur mes revenus de 2019.**

**Retrouvez plus d'informations sur les sites  
prelevementalsource.gouv.fr  
et impots.gouv.fr**

0 811 368 368 Service 0,06 € / min  
\* prix appelé